



Lord Arthur Balfour

Les étapes vers la création d'un Etat juif

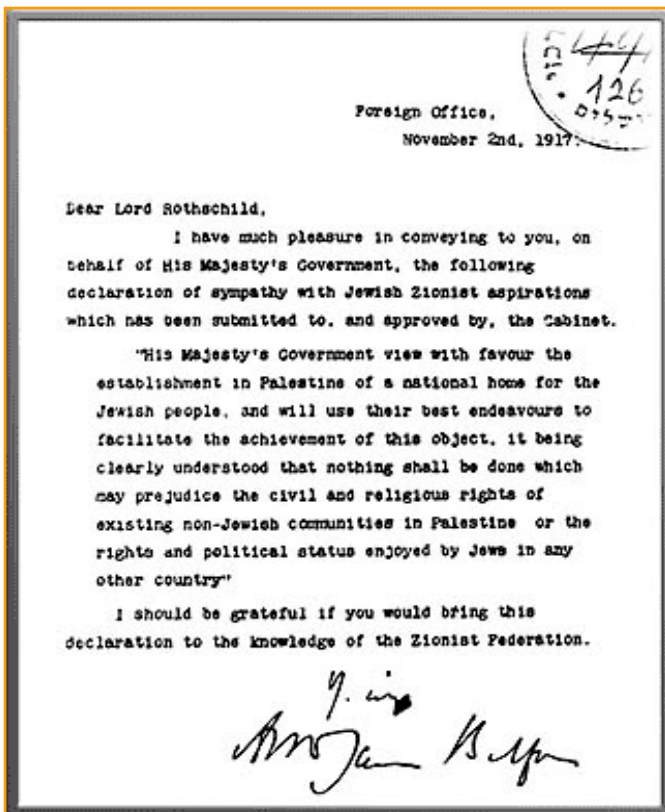
La Déclaration Balfour (1917)

La déclaration Balfour du 2 novembre 1917 relative à la création d'un Foyer national juif en Palestine constitue une étape décisive dans l'histoire du sionisme.

Le contexte international des Mandats

Entre 1916 et 1922, l'Empire ottoman fait l'objet de tractations entre la France et l'Angleterre. A la Société des Nations, se met alors en place le principe du Mandat, selon lequel "les peuples qui ne sont pas encore capables de se gouverner devront être administrés par les nations avancées". La Palestine sera sous Mandat britannique entre 1920 et 1948. Le Document du Mandat, tel qu'il sera ratifié par la Société des Nations en 1922, contiendra le texte intégral de la Déclaration Balfour.

La Déclaration Balfour



Déclaration officielle du 2 novembre 1917, sous forme de lettre, adressée par Lord Arthur Balfour (1848–1930), ministre britannique des Affaires étrangères (Foreign Office), à Lord Lionel Walter Rothschild (1868-1937) vice-président du *Board of Jewish Deputies*.

«*Cher Lord Rothschild, «J'ai le grand plaisir de vous adresser, de la part du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration suivante, en sympathie avec les aspirations juives sionistes; cette déclaration a été soumise au Cabinet et approuvée par lui. Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif, et il emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui porte atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives de Palestine ainsi qu'aux droits et aux statuts politiques dont les Juifs jouissent dans les autres pays.»*

Source: The Jewish Agency for Israel